



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1469 du 14 novembre 2014

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Elections Générales FP du 4 décembre 2014 : Adresse aux personnels et Profession de foi CTM	3-8
2. Journée d'actions du 18 novembre 2014 : Tracts, Communiqués et Préavis de grève	9-14
3. Audience du 31 octobre 2014 avec la Ministre du MEDDE : Compte rendu CGT	15
4. CTM du 30 octobre 2014 : Compte rendu et déclaration liminaire CGT – FSU	16-24
5. Action sociale : Compte rendu CGT et déclaration commune de l'audience du 14 octobre 2014	25-29
6. Plan de relance autoroutier : Communiqué FNEE – CGT	30
7. Amiante : Courrier de la Ministre de la FP	31
8. VNF : Compte rendu CGT suite à l'audience au cabinet du Ministre des Transports du 7 novembre 2014	32
9. VNF : Le journal CGT des voies navigables	33-38



AGENDA

Mercredi 12 novembre :

secrétariat de l'UIT

Mercredi 12 novembre :

pré CAP des TSDD

Mercredi 12 novembre :

OS / DRH groupe d'échanges

Mercredi 12 et jeudi 13 novembre :

Assemblée Générale INDECOSA – CGT à Montreuil

Lundi 17 novembre :

bureau de l'UGFF

Lundi 17 novembre :

préparation CGT – FSU du CCAS

Lundi 17 novembre :

OS / DRH 2ème réunion sur le RIFSEEP

Mardi 18 novembre :

réunion plénière du CCAS

Mardi 18 novembre :

journée de déploiement CGT et meeting CGT à Montreuil pour les élections du 4 décembre 2014

Mercredi 19 novembre :

secrétariat fédéral

Jeudi 20 novembre :

Ag des personnels de VNF à Béthune

Jeudi 20 novembre :

AG de l'UF de la DT Rhône Saône à Palavas les Flots (34)

Jeudi 20 et vendredi 21 novembre :

AG de Prudis à Montreuil

Mardi 25 novembre :

réunion du collectif fédéral archives

Mardi 25 novembre :

CAP des TSDD

Mardi 25 novembre :

OS / DRH groupe d'échanges

Jeudi 27 novembre :

CE UGFF



INFOS REVES

Le Medef reporte la négociation sur le dialogue social



La CGT précisera publiquement ses propositions le 13 novembre

Le Medef vient d'annoncer, après en avoir informé les organisations syndicales, le report de la 3e séance de négociation sur le dialogue social prévue le 13 novembre.

Les provocations patronales des deux premières séances sont désormais connues. Le Medef entend soumettre le cadre et le contenu du dialogue social aux impératifs économiques.

Cette négociation fera du surplace si les organisations patronales persistent dans leur volonté d'inverser la hiérarchie des normes en matière de relations collectives du travail, d'affaiblir les prérogatives des représentants salariés et des délégués syndicaux. (...)



Solvay (Tavaux - Jura) Les salariés en lutte pour défendre 1400 emplois directs

Les salariés de l'usine chimique Solvay de Tavaux près de Dôle dans le Jura ont entamé un mouvement de grève depuis mardi 28 octobre au matin. Ils entendent défendre "un statut social unique pour l'ensemble des salarié-es de Solvay et Ineos" et "la nécessité d'un projet industriel pour garantir les emplois".(...)



Contrat de sécurisation professionnelle : le Medef veut faire des économies sur le dos des licenciés économiques !

Ce matin s'est tenue la deuxième séance de négociation sur le (CSP) Contrat de sécurisation professionnelle. Ce dispositif, à destination des salariés licenciés économiques des entreprises de moins de 1000 salariés a vocation de leur permettre un meilleur retour à l'emploi.

Trois piliers fondent le dispositif dans lequel les demandeurs d'emploi peuvent rester un an : (...)

suite sur : www.cgt.fr



- ▶ Instances
- ▶ Représentatives des
- ▶ Personnels

Le 4 décembre 2014, nous élirons nos représentants aux IRP.

Le vote CGT votre meilleur atout !

Chères et chers collègues,

Le 4 décembre prochain, pour la première fois, plus de 5 millions d'agents publics des trois versants de la fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière), éliront leurs représentants, ce qui déterminera la représentativité syndicale dans la fonction publique et la capacité à refuser ou signer des accords après négociation.

Aux ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité (MLETR), vous allez élire vos représentants au **Comité technique ministériel (CTM)**, aux Comités techniques (CT) des services, directions ou établissements ainsi qu'aux **CAP et CCP**. Ces votes détermineront aussi la composition d'instances importantes : Action sociale (CLAS, CCAS), Hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT, CHSCTM) et Formation professionnelle.

La CGT revendique l'arrêt des politiques d'austérité et des réformes qui les accompagnent !



Ces dernières années ont été mis à mal l'emploi, les conditions de travail, les déroulements de carrière tout comme les salaires avec le blocage du point d'indice. Dans le même temps, l'Etat a abandonné certaines de ses missions comme l'ATESAT et l'ADS et a accepté le recul de ses services dans les territoires.

Nos ministères vivent également des regroupements de services par création d'établissements publics : VNF, CEREMA, ANCOLS, AFB.... A cela s'ajoutent des

processus d'externalisations et/ou privatisations de missions. Toutes ces réorganisations déstabilisent les personnels, les placent souvent dans des situations de souffrance au travail et de perte de sens.



Nous avons besoin d'un service public de l'État territorialisé au plus près des usagers, au service des populations, des collectivités territoriales et de l'intérêt général avec des personnels aux qualifications reconnues et aux statuts garantissant leur indépendance. La CGT revendique un grand ministère technique, fort d'une ingénierie publique que l'État doit se réapproprier, avec des compétences adaptées aux missions publiques répondant aux besoins actuels et aux enjeux de demain. La CGT défend le rôle de l'État comme garant de l'égalité entre les territoires grâce à des services départementaux

« Un service public respectueux de l'avis des agents, des usagers, citoyens et collectivités, garant de l'égalité pour tous, des solidarités sociales comme de la protection de l'environnement »

et à leurs implantations territoriales. Un service public respectueux de l'avis des agents, des usagers, citoyens et collectivités, garant de l'égalité pour tous, des solidarités sociales comme de la protection de l'environnement. D'autres réformes sont à venir comme la réforme territoriale ou la « revue des missions et opérateurs » qui auront des conséquences néfastes sur nos services, missions et emplois.



La CGT tire sa force de son réseau de militants présents dans les services et établissements. Ils sont chaque jour à vos côtés pour lutter contre la pression à la baisse des effectifs, la réduction permanente des missions publiques, l'individualisation, la dégradation des conditions de travail. Ils sont aussi là pour défendre au quotidien vos droits, en gagner de nouveaux, faire appliquer la nouvelle charte ministérielle pour l'égalité professionnelle, faire évoluer les déroulements de carrières et les statuts dès lors qu'il s'agit d'élargir les possibilités de progression professionnelle, ceci avec le double souci du respect de l'égalité et de la reconnaissance des qualifications !

La CGT est ouverte aux personnels de toutes catégories avec leurs spécificités et diversité. La CGT s'adresse à chaque agent en l'invitant à se syndiquer, à participer à la réflexion et à l'activité syndicales pour obtenir des résultats concrets. Le 4 décembre, au regard des enjeux, pas d'abstention.

En votant CGT, vous vous prononcerez en faveur d'un syndicalisme combatif, force de propositions, en faveur de la défense et de la reconquête du service public.



**Votez pour les candidat-e-s CGT
votez pour vous.**

**Le vote CGT
votre meilleur atout !**

www.equipement.cgt.fr



ÉLECTIONS
MEDDE - MLETR
4 décembre 2014

Equipement
Environnement
**la
cgt**





*Pourquoi
une liste commune
CGT-FSU ?*

La CGT et la FSU ont constaté leur accord sur la gravité de la situation et la nécessité de développer l'action unitaire pour le service public et ses agents.

En 2011, aux dernières élections, nous avons présenté une liste commune de candidats à l'élection des représentants du personnel au comité technique ministériel (CTM).

Cette alliance s'est traduite par de larges accords dans la défense des agents et des prises de positions communes au CTM sur tous les grands sujets d'actualité.

Nos combats et nos valeurs sont vraiment très proches, voire identiques.

C'est pourquoi nous présentons de nouveau, pour que s'affirme l'expression majoritaire d'un syndicalisme de transformation sociale, unitaire et rassemblé, une liste commune à l'élection du 4 décembre 2014 pour le CTM.

Election du 4 décembre 2014 Comité technique ministériel du MEDDE - MLETR

*Le comité technique ministériel,
un cadre de concertation pour nos ministères*

Le CTM est présidé par les ministres ou le secrétaire général.

C'est une instance où CGT et FSU portent les revendications de l'ensemble des personnels et peuvent interpeller les responsables des deux ministères au plus haut niveau.

Le CTM doit examiner toute question concernant les services des deux ministères de l'écologie, du développement durable et de

l'énergie (MEDDE), du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR) et des établissements publics sous leur tutelle.

Il se prononce également sur toute réforme statutaire des corps des deux ministères.



Désormais les représentants du personnel au CTM disposent de pouvoirs accrus : l'administration ne peut plus passer outre un avis défavorable unanime de l'ensemble des représentants du personnel. Mais le ministère peut reconvoquer le CTM et passer en force.

Toutefois, malgré ses limites, ce pouvoir de blocage donne aux syndicats un délai pour appeler les agents à se mobiliser pour contrer un projet inacceptable.

Pour la première fois des élections générales

Tous les agents des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) vont voter le même jour pour leurs comités techniques ministériels, les CT de leurs services ou établissements publics, CAP, CCP et CAD.

Ce vote établit la représentativité des syndicats **notamment pour signer ou empêcher des accords**. Et un vote pour la CGT et la FSU, sera l'occasion d'affirmer la nécessité d'unité d'action syndicale pour défendre les intérêts de l'ensemble des agents dans toute la fonction publique.

Votre vote pour le CTM déterminera aussi la composition d'instances importante des ministères : CCAS (action sociale), CHSCTM (hygiène sécurité et conditions de travail) et CMFP (Formation professionnelle).



La MAP (modernisation de l'action publique) a pris la relève de la RGPP sans en modifier la logique de réduction des effectifs et d'austérité avec baisse des crédits de fonctionnement, d'action sociale, des crédits pour les mesures catégorielles et des postes de promotion.

Une véritable casse des services, des personnels et des compétences administratives et techniques !

Après la mise en place de directions départementales interministérielles mettant les services sous la coupe des préfets et réduisant les conditions de mise en œuvre de politiques publiques nationales, les réorganisations de services se poursuivent :

Dans les DDT(M), les réformes de l'application du droit des sols (ADS) et de l'aide technique aux communes (ATESAT) après celle de l'ingénierie publique, marquent l'abandon de missions de l'État et laissent des milliers d'agents dans l'incertitude en l'absence de mesures collectives pour leur avenir.

Les services chargés des missions maritimes sont exsangues (DML, DIRM, DM, Ports, AAMP,...) alors que la

LE SERVICE PUBLIC attaqué de toutes parts

France détient le 2ème domaine maritime mondial...

la transformation de services de l'État en établissements publics, Voies Navigables de France regroupant les services de navigation et CEREMA, (Centre d'études et d'expertise sur les

supprimer des postes et appliquer des budgets d'austérité.

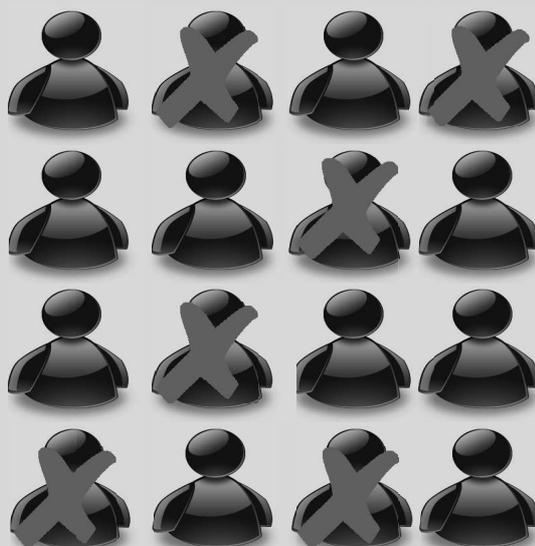
Le désengagement des crédits d'État et la recherche de financements met en cause leurs missions.

le plan de relance autoroutier est, en réalité, un plan de relance de la privatisation des routes nationales favorisant les sociétés d'autoroutes qui se verraient proroger leur concessions, donc leurs profits payés par le péage des usagers. Quel avenir pour l'entretien routier, pour les parcs et les DIR ?

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) n'est qu'à l'état de projet, avec des incohérences et un financement insuffisant, reposant pour l'essentiel sur la facture d'eau. Une manière de ne pas faire contribuer le budget de l'État. Alors que par ailleurs, les moyens pour les missions environnementales sont fortement amputés.

Les menaces de privatisation des activités de contrôle aérien ou de services météorologiques mettent en cause la place et le rôle de la DGAC et de Météo France dans la Fonction Publique et dans les territoires.

Stop aux baisses d'effectifs



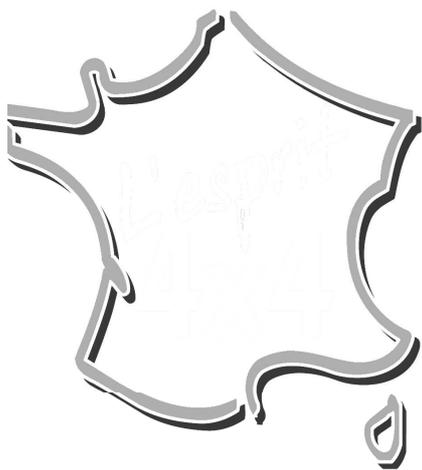
risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement regroupant une partie du réseau scientifique et technique du ministère) et ANCOLS. Si la création d'EPIC a pu être évitée, ces établissements ont une large autonomie... pour

**Un seul but à tout ça :
le profit de quelques
multinationales en faisant
payer le prix aux usagers et
aux agents du service public.**

Réformes de l'Etat et territoriale lourdes de menaces

Le projet du gouvernement de réduire le nombre de régions ne serait pas sans conséquences sur les DREAL et leurs agents. Fusion de services, mutualisations ont été les maîtres mots de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat. Nul doute que la nouvelle phase annoncée apportera à nouveau les pires difficultés aux agents des DREAL des régions fusionnées.

Et qui peut croire que les directions départementales resteront des services de l'Etat sur leurs périmètres départementaux... alors que ces périmètres sont déclarés obsolètes avec la suppression des



conseils généraux ?

Une « revue des missions » de l'Etat est lancée pour décisions en février 2015... Un seul constat, après la « décentralisation » et le transfert aux Collectivités, l'Etat disparaît peu à peu des territoires et, par là même, disparaît la notion de péréquation entre les territoires riches et pauvres.

Au contraire, nous avons besoin d'un service public technique de l'Etat territorialisé au plus près des usagers, au service des populations, des collectivités territoriales et de l'intérêt général.

Un service public respectueux de l'avis des agents, des usagers, citoyens et collectivités, garant de l'égalité de tous, des solidarités sociales, comme de la protection de l'environnement.

Pouvoir d'achat, salaires, revalorisation catégorielle, déroulement de carrières, égalité professionnelle, conditions de travail

La pression du chômage avec 10 % de salariés privés d'emploi et celle de millions de travailleurs pauvres et précaires sont cyniquement utilisées par les champions du CAC 40 pour culpabiliser les agents publics. La politique des rémunérations dans la Fonction publique consiste à financer toute amélioration par des suppressions d'emplois, à distribuer des primes toujours plus individualisées et variables, pour cacher la misère des traitements indiciaires et la lenteur des avancements de carrières.

Les pertes de pouvoir d'achat se cumulent : 5 ans de gel du point d'indice, augmentation des cotisations retraites, hausses de TVA... Parallèlement, les postes de promotions se réduisent. Tout cela au nom des « contraintes budgétaires », de la « dette publique » et d'aides aux entreprises sans contrôle ni contrepartie.

L'emploi est bien déclaré priorité nationale mais le gouvernement continue d'assécher les recrutements dans la fonction publique.

La formation professionnelle doit prendre en compte les besoins collectifs et individuels des personnels. Un nombre minimum de jours de formation doit être garanti pour chaque agent.

La CGT et la FSU revendiquent la mise en place d'un réseau de formation en lien avec les universités en s'appuyant sur les besoins du Service public et des personnels.

La perte de repères sur l'avenir des services, la dégradation des salaires et des conditions de travail multiplient les situations de souffrance au travail et les qualifier de « risques psychosociaux » ne conduit pas à les réduire.

CGT et FSU s'opposent fermement à un management uniquement vertical et descendant voire autoritaire et demandent notamment la reconnaissance du rôle contributif de l'encadrement dans l'élaboration des décisions.



**C'EST AUSSI BIEN
DANS VOTRE POCHE !**

Nous revendiquons clairement une revalorisation du point d'indice, un salaire minimum à 1700 euros brut.

C'est sur cette base que la reconstruction des grilles indiciaires est indispensable pour toutes les catégories à partir de la catégorie C, grille salariale la plus basse. Il faut la reconnaissance des qualifications, des compétences, de véritables déroulements de carrières tout au long de la vie professionnelle.

La charte ministérielle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit aboutir à un protocole garantissant des mesures concrètes.

La CGT et la FSU revendiquent des emplois publics statutaires et la titularisation de tous les contractuels et non titulaires dans de bonnes conditions.

La CGT et la FSU revendiquent pour tous, des conditions de travail dignes et respectueuses de l'être humain.

Pour la CGT et la FSU, il faut redonner du sens à nos missions

La profonde déstabilisation du service public par le « tout marché », les vagues successives de réorganisation des services font de la compétition et de la concurrence les clefs de voûte du management des hommes et des femmes, comme des budgets.

Cette politique a abouti à la destruction des services, à la destruction des emplois de nos ministères.

Au CT ministériel, vos représentants CGT et FSU œuvreront pour un grand ministère technique, fort d'une ingénierie publique que l'État doit se réapproprier, avec des compétences adaptées aux missions historiques et/ou nouvelles découlant des Grenelles.

Nous défendons le rôle de l'État comme garant des égalités entre territoires grâce à des services départementaux et leurs implantations territoriales.

Nous revendiquons le retour des autoroutes dans le giron de l'État, sous maîtrise publique avec la garantie d'un service public routier.

Nous revendiquons un ministère où les mots écologie, énergie qui sont dans son titre passent dans la réalité des services, un ministère où le dossier de la transition écologique trouve la priorité sociale qui est la sienne pour la sauvegarde de la planète.

Pour l'exercice de ces missions, il faut d'urgence un plan de recrutement de fonctionnaires et ouvriers d'État à la hauteur des enjeux.

Nos axes d'actions

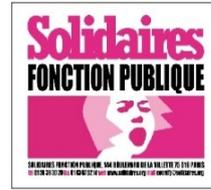
Lutter contre la pression à la baisse des effectifs, la réduction permanente des missions publiques, le chantage et l'individualisation, armes concrètes du management imposé d'en haut !

Gagner des droits nouveaux, faire évoluer les statuts dès lors qu'il s'agit d'élargir les possibilités de progression professionnelle des personnels, avec le double souci du respect de l'égalité et de la reconnaissance des qualifications !

*Ce sont les
objectifs communs
à la CGT et à la FSU*

LISTE CGT - FSU

- | | | |
|---|--|--|
| 1-  Nicolas BAILLE
TSDD - IFSTTAR | 11-  Wilfrid GARING
PE TPE – DDT 25 | 21-  Virginie CROQUET
ITA - ONCFS |
| 2-  Simon LERY
ITPE – DREAL Pays de la Loire | 12-  Nicolas MAYER
TSDD – DDTM – DML 33 | 22-  Estelle CANONNE
ITPE - Administration centrale |
| 3-  Isabelle PERON
SACDD – Administration centrale | 13-  Daniel GASCARD
Contractuel – Agence de l'eau RMC | 23-  Yann GUIHENEUF
PE TPE – DIRM NAMO |
| 4-  Gaëtan SILENE
PE TPE – DRIEA/DiRIF | 14-  Didier BARTHAS
PE TPE - VNF | 24-  Pierre THOMAS
ITGCE – IGN |
| 5-  Yves-antoine CANDE
SACDD – Administration centrale | 15-  Philippe GARCIA
TSDD - CEREMA | 25-  Eric GOUJON
PE TPE – DIR Ouest |
| 6-  Francis COMBROUZE
HN 68 – Administration centrale | 16-  Catherine CHOLTUS
SACDD – DIRM SA | 26-  Laurence RETHORE
SACDD – DREAL Haute-Normandie |
| 7-  Charles BREUIL
OPA – DDTM 33 | 17-  Sylvie PITKEVICHT
TSM - Météo-France | 27-  Didier PACOT
TSDD – DDT 89 |
| 8-  Laurent LE LOCK
TSDD – DDT 79 | 18-  Marine ARNAUD
ITA – ONEMA | 28-  Camille PUJOL
SGM – DDTM 14 |
| 9-  Norbert BOLIS
IEEAC - DGAC | 19-  Stéphane CATEURA
TSDD – DIR Méd | 29-  Sylvie JEGO
Contractuel - Agence de l'eau AG |
| 10-  Marie-José LELIARD
AA – DDTM 22 | 20-  Sarah CLIMENT
AA - DGAC | 30-  Fabienne DAOUDAL
Attaché – DDPP 29 |



MARDI 18 NOVEMBRE 2014

Mobilisons-nous, rassemblons-nous !

LE PROCHAIN RENDEZ VOUS POUR LA DEFENSE DE L'EMPLOI PUBLIC ET DE SES AGENTS

Parce que depuis le 15 mai dernier, date de la dernière manifestation unitaire pour la défense du pouvoir d'achat et de la qualité de l'emploi public, la situation au sein de la Fonction publique s'est encore dégradée, **nos quatre organisations syndicales viennent d'interpeller le président de la République pour que soit entendue notre demande de justice sociale, d'égalité et de solidarité.**

Nous refusons de renoncer aux justes revendications que nous portons unitairement :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice ;
- La refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- L'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Des emplois statutaires pour faire face aux besoins ;
- Un large processus de titularisation des agents non titulaires et le développement des garanties pour les précaires ;
- Des perspectives de carrière et de mobilité choisie pour tous les agents ;
- **La possibilité d'exercer les missions de service public dans des conditions décentes.**

Nos inquiétudes sont grandes également face aux projets en cours : réforme de l'Etat, revue des missions, réorganisation territoriale, projet de loi santé...

Pour réussir et être utiles à la société, les réformes ne peuvent pas avoir pour objectif central la recherche de réduction de coûts mais répondre aux besoins de la population et à l'amélioration nécessaire des conditions de travail des agents.

Les choix budgétaires proposés par le gouvernement au travers des projets de loi de finances font peser de graves menaces sur l'avenir de la Fonction publique et de la solidarité nationale.

Pour demander que cesse cette politique de régression pour la Fonction publique, ses agents et les services publics nos quatre organisations appellent les trois versants de la Fonction publique à se rassembler :

- **le 18 novembre à Paris devant l'Assemblée nationale de 12h à 14h** où nous demanderons à rencontrer le président de la Commission des finances.

- **le même jour, à l'initiative des intersyndicales locales, sur tous les territoires de métropole et d'Outre-mer** où nous rencontrerons les élus et préfets.

Nous jugerons des réponses qui nous seront apportées ce jour là.

A défaut, nous poursuivrons notre action dans un cadre unitaire le plus large possible dès le début 2015.

Paris, le 24 octobre 2014



18 novembre 2014

Ensemble, dire NON à l'austérité

Valeur du point d'indice gelée depuis 2010, pouvoir d'achat en chute libre, poursuite des réductions de l'emploi public avec leur cortège de détériorations des conditions de travail et des menaces pour les missions, nouveaux projets de réformes qui ne sont rien d'autre que des dispositifs pour adapter les Services Publics à la loi du marché...

Le Président de la République et le Premier ministre poursuivent et aggravent leur politique d'austérité, tristement symbolisée par le pacte dit de responsabilité.

A l'heure où les projets de budget pour 2015, 2016 et 2017 prévoient plus de 50 milliards de coupes supplémentaires dans les dépenses publiques socialement utiles, la CGT Fonction Publique ne pouvait laisser les PLF (Projet Loi de Finance) et PLFSS (Projet Loi de Finance de la Sécurité Sociale) 2015 débattus au Parlement sans appeler à la mobilisation des personnels.

C'est pourquoi, après l'action interprofessionnelle du 16 octobre dernier, nous nous félicitons de la nouvelle séquence de mobilisation convergente et unitaire du mardi 18 novembre 2014, pour laquelle nous avons résolument milité.

Ce jour là, avec la FSU, Solidaires et la FA-FP nous dirons notre refus des nouveaux et graves reculs prévus pour 2015 et nous porterons haut et fort nos revendications et nos propositions alternatives.

Le 18 novembre, nous exigerons notamment :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,
- La fin des suppressions d'emploi et des créations partout où c'est nécessaire,
- Un nouveau et vaste plan de titularisation,
- Le retrait des contre réformes synonymes de démantèlement des services publics,
- La rénovation et le renforcement du statut général

Pour la CGT Fonction Publique, la journée du 18 novembre constitue une étape incontournable dans le processus de construction du rapport de force nécessaire pour arrêter les mauvais coups gouvernementaux et promouvoir une tout autre politique porteuse de progrès social pour la population et les agents.

La CGT Fonction Publique appelle les personnels à s'inscrire dans la journée d'action du 18 Novembre par tous les moyens y compris la grève et à participer nombreux aux rassemblements organisés ce jour là.

Montreuil, le 27 octobre 2014



18 novembre 2014

Aux organisations CGT de la Fonction publique

Chères, chers camarades,

A l'heure où les projets de budget pour 2015, 2016 et 2017 prévoient plus de 50 milliards de coupes supplémentaires dans les dépenses publiques socialement utiles, la CGT Fonction Publique ne pouvait laisser les PLF (Projet Loi de Finance) et PLFSS (Projet Loi de Finance de la Sécurité Sociale) 2015 débattus au Parlement sans appeler à la mobilisation des personnels.

C'est pourquoi, après l'action interprofessionnelle du 16 octobre dernier, nous nous félicitons de la nouvelle étape de mobilisation convergente et unitaire du mardi 18 novembre 2014, pour laquelle nous avons résolument milité.

Ce jour-là, avec la FSU, Solidaires et la FA-FP nous dirons notre refus des nouveaux et graves reculs prévus pour 2015 et nous porterons haut et fort nos revendications et nos propositions alternatives.

Le 18 novembre, nous exigerons notamment :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice,
- La fin des suppressions d'emploi et des créations partout où c'est nécessaire,
- Un nouveau et vaste plan de titularisation,
- Le retrait des contre réformes synonymes de démantèlement des services publics,
- La rénovation et le renforcement du statut général

Nous vous encourageons à organiser dès que possible des réunions intersyndicales en lien avec les unions départementales, afin de déboucher sur des appels à mobilisations unitaires.

S'agissant de la région parisienne, l'objectif est de réussir un rassemblement du plus haut niveau possible devant l'Assemblée nationale, qui viendra nourrir la mobilisation pour le meeting CGT Elections Fonction publique prévu en fin de journée à Montreuil avec Thierry Lepaon.

Nos trois organisations mettront à disposition des préavis de grève nationaux pour couvrir les initiatives locales ou départementales.

En cette période de campagne électorale, une CGT à l'offensive et mobilisée, une CGT qui a la hauteur de vue d'agir dans l'unité syndicale, c'est le meilleur atout pour le vote CGT.

Bien fraternellement

La CGT Fonction publique, le 27 octobre 2014



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 6 novembre 2014

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation
et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 – Paris

Nos réf. : JMC/CJ-A

Objet : Préavis de grève pour le 18 novembre 2014

Madame la Ministre,

Les choix budgétaires proposés par le gouvernement au travers des projets de loi de finances font peser de graves menaces sur l'avenir de la Fonction publique et de la solidarité nationale. Pour demander que cesse cette politique de régression pour la Fonction publique, ses agents et les services publics – la CGT, la FSU, SOLIDAIRES et la FAFPT appellent à une journée nationale d'action le **mardi 18 novembre prochain**.

A l'occasion des mobilisations qui auront lieu ce jour là, des agents pourraient décider de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la **journée du 18 novembre 2014**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Jean-Marc CANON



Montreuil, le 7 novembre 2014

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Objet : Préavis de grève pour le 18 novembre 2014

Madame la Ministre,

Le gouvernement, en faisant le choix de réduire de plus de 50 milliards d'euros les dépenses publiques, socialement utiles, pour financer le pacte dit « de responsabilité », affirme sa volonté de poursuivre une politique d'austérité pourtant contraire à une relance économique urgente.

Les agents publics subissent depuis trop longtemps les conséquences de ces hold-up budgétaires qui alimentent le cercle vicieux de la dégradation sociale : gel du point d'indice et perte sérieuse de pouvoir d'achat, mise à mal de l'emploi public statutaire et entretien de l'emploi précaire, dégradation des conditions de travail, notamment avec de nouvelles méthodes de « lean management » mises en œuvre au nom d'une « rentabilisation » des services publics pourtant incompatible avec les principes fondamentaux qui leur donnent sens, menaces pour les missions et les acquis collectifs dans le cadre des réformes comme la MAPTAM ...

Non seulement l'État continue de se désinvestir de certaines compétences et les transfère aux collectivités sans les moyens nécessaires durables, mais dans le même temps reste sourd à l'exigence croissante d'une autre politique pour sortir le pays de la crise avec 11 milliards d'amputations budgétaires confirmées pour les services publics territoriaux. Au-delà des conséquences inévitables de réduction des masses salariales en elles-mêmes, c'est une attaque sans précédent sur l'emploi du secteur privé, quand les collectivités représentent 70 % de l'investissement en France ! En continuant d'accorder des cadeaux fiscaux au grand patronat et de financer des pactes irresponsables avec l'argent public au détriment des besoins sociaux auxquels il serait urgent de répondre, le gouvernement a lancé une fin de non-recevoir aux revendications portées par les agents publics, titulaires et non-titulaires.

C'est pourquoi, après l'action interprofessionnelle du 16 octobre dernier contre toutes les politiques d'austérité menées par votre gouvernement dans ce pays, nous appelons l'ensemble des personnels à exprimer leur refus des nouveaux et graves reculs prévus pour les 3 années à venir !

... / ...

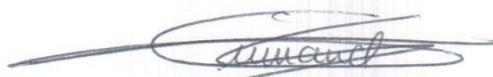
Avec les personnels, la Fédération CGT des Services publics revendique :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, contribution indispensable à la relance de l'économie ;
- La fin des suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire ;
- Un nouveau et vaste plan de titularisation ;
- Le retrait des contre-réformes synonymes de démantèlement des services publics, notamment celui de réforme territoriale avec la mise en œuvre d'une véritable consultation démocratique des organisations syndicales et de la population ;
- La rénovation et le renforcement du statut général.

C'est pourquoi, dans le cadre unitaire CGT Fonction Publique, FSU, Sud-SOLIDAIRES, FA-FP, et à l'heure où les Projets de Loi de Finance (PLF) et Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) sont débattus au Parlement, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève pour la journée d'action du 18 novembre 2014 pour une durée de 0 à 24 heures et pour l'ensemble des personnels de ses champs professionnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Sylvie GUINAND,



Secrétaire fédérale



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

La FNEE-CGT reçue par la ministre de l'écologie : des désaccords...et des engagements à prendre !

Une délégation de la FNEE-CGT⁽¹⁾ a été reçue le 31 octobre par la ministre Ségolène Royal, accompagnée du secrétaire général et du conseiller social du cabinet MEDDE. La ministre convient que cette première audience intervient très tard, plus de 6 mois après sa prise de fonctions, alors que tous les syndicats ont quitté le CTM budgétaire qu'elle présidait le 2 octobre dernier.

La CGT a fait part à la ministre de ses désaccords avec la poursuite des suppressions d'effectifs et de réductions budgétaires. Dans la diversité de leurs missions, les personnels d'administration centrale, de la DGAC, des DREAL, DIR, DIRM, DEAL (Outre-Mer), des DDT(M) et des établissements publics sous tutelle du MEDDE, veulent des gestes positifs. Il s'agit de mettre un terme à la dégradation continue des conditions de travail, aux menaces sur l'avenir des missions publiques, sur fond de réorganisations successives des services et de pertes cumulées de pouvoir d'achat des agents publics.

La ministre assure avoir conscience des réformes intervenues. Elle estime que les missions exercées sont passionnantes et qu'il y a besoin de perspectives et de sens et affirme que bien-être au travail et valorisation des agents sont des impératifs.

La CGT pointe le besoin de gestes concrets, les problèmes prioritaires n'étant pas ceux du sens général des « stratégies de transition écologique », mais par exemple les suivants : les décalages entre les discours et les actes, les conditions concrètes pour exercer les missions, la détérioration du rapport missions/moyens, le contenu et la pérennité des fonctions, la technicité des compétences, les besoins de formation et de recrutement, la défense ministérielle des agents inspecteurs de l'environnement de plus en plus agressés..

La CGT demande un agenda social 2015-2016. Il doit comporter notamment :

- un ambitieux plan de requalification de C en B et de B en A (à ce sujet, le volume de 1200 agents de catégories C de tous les corps sur 3 ans à venir, mentionné par le secrétaire général s'avère insuffisant)
- la concrétisation 2015 des mesures prévues par l'agenda social 2013 mais non réalisées... tels que le statut commun aux contractuels des personnels des EPA de l'environnement, la revalorisation des ATE et TE, l'évolution et l'avenir du statut des OPA, la prévention et la couverture complètes des risques exposition à l'amiante...
- des mesures réalisant l'égalité hommes/femmes en application de la charte adoptée et du protocole national Fonction Publique/organisations syndicales
- des mesures d'amélioration des conditions de travail dans les services, notamment dans les DIR, à VNF, dans le secteur des affaires maritimes, mais aussi en administration centrale (à partir du premier bilan du processus de déménagement).

A nos questions sur les « revues des missions » et « des opérateurs », comme sur les schémas de réorganisations territoriales, avec des échéances de décisions gouvernementales en février/mars 2015, le secrétaire général (à qui la ministre passe la parole) estime que les ministères MEDDE et MLETR font et feront « leur part » en abandonnant ADS et ATESAT, en mettant en place le CEREMA, l'ANCOLS, et l'AFB en 2016.

(1) : Nicolas Baille, Francis Combrouze, Charles Breuil, Gaetan Silène, Yvan Candé.



Comité Technique MEDDE/MLETR

Réunion du 30 Octobre 2014

Dans un contexte de fortes inquiétudes, de profondes réformes à venir dans les prochains mois...

Dernier comité technique convoqué avant les élections professionnelles du 4 décembre 2014 où plus de 5,2 millions d'agents des trois fonctions publiques sont invités à désigner les organisations syndicales représentatives aux diverses instances. La CGT et la FSU rappellent aux personnels l'impératif d'exprimer votre choix lors de ces élections professionnelles.

Présents :

Elus CGT (titulaires et suppléants) : Nicolas Baille, Charles Breuil, Willy Garing, Didier Horeau, Didier Lassauzay.

Elus FSU (titulaires et suppléants) : Simon Léry, Hervé Vullion.

Expert CGT : Marie-Christine Van Marle.

Experts FSU : Jean-Luc Ciulkiewicz, Eric Serantoni.

L'ordre du jour de ce comité technique était de :

1/ Emploi de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables : deux projets de décrets soumis à l'avis des organisations syndicales ;

2/ Textes relatifs au scrutin du 4 décembre 2014 : trois projets d'arrêtés soumis à l'avis des organisations syndicales.

Point d'information : projet de bilan social 2013

La CGT et FSU avaient fait ajouter deux sujets :

A/ Décision du conseil d'Etat du 22 septembre 2014 annulant la note de gestion du 4 mai 2012 relative aux contractuels des Parcs nationaux, de PNF et de l'AAMP ;

B/ Le dossier Amiante et la résolution du CHSCT MEDDE/MLETR du 15 octobre 2014.

Au préalable, la CGT et la FSU ont lu la déclaration liminaire jointe en annexe.

En réponse aux questions posées par les organisations syndicales, le secrétaire général du MEDE/MLETR – Francis Rol-Tanguy apporte les réponses suivantes :

- Ce matin du 30 octobre, tous les secrétaires généraux des ministères étaient convoqués **à l'Élysée pour entendre les décisions gouvernementales prises dans le cadre de la simplification de l'État** ; des informations seront diffusées dans les prochains jours ;
 - En ce qui concerne la « revue des missions » exigée de tous les ministères dans le **cadre de la réforme de l'État, le secrétaire général indique qu'après les décisions prises sur l'ADS/l'ATESAT, l'évolution de services : CEREMA, AFB, la réduction des effectifs programmée au PLF 2015, le MEDDE/MLETR est dans l'impossibilité d'ajouter d'autres suppressions de missions** ;
 - **Sur la réforme territoriale, il n'y aurait pas de modifications de « l'architecture départementale que sont les DDI »** (*ndrl : à suivre de très près quand même car il pourra y avoir le maintien d'une structure départementale mais laquelle et sous quelle forme ?*) !
 - Francis Rol-Tanguy ne partage pas les commentaires CGT/FSU sur les réductions **budgétaires de l'AFIFT car il considère qu'au total** via la taxe sur le gasoil, le budget est maintenu ;
 - Sur la nouvelle loi de transition énergétique, celle-ci est majeure et fait avancer notre pays ; le chèque énergie est une avancée sociale ;
 - **Pour le dossier d'actualité SIVENS, la ministre n'a pas** le pouvoir de faire stopper le dossier et toutes les procédures ont été strictement respectées « *nous sommes dans un État de droit* » ;
 - La future Agence française de la biodiversité sera mise en place au 1^{er} janvier 2016 maintenant **qu'est intervenue** la nomination du préfigurateur et du conseil scientifique ;
 - Sur les dossiers **catégoriels**, les réponses sont les suivantes :
 - o Un plan de requalification de C en B défendu par le ministère sera élaboré en collaboration avec la DGAFP,
 - o Le RIFSEEP sera mis en place après les consultations actuelles des organisations syndicales au 1^{er} juillet 2015 pour les catégories administratives dont les C, puisque **c'est une obligation de la DGAFP**,
 - o Les mesures catégorielles 2014, décidées et présentées lors de la réunion du 10 juin 2014, ont été toutes validées sans exception par le budget et seront mises en **paiement sur la paie de décembre 2014 (notamment B technique...)**,
 - o **Pour le recrutement d'OPA, le secrétaire général confirme la demande de RIM pour lever le moratoire. Il assure qu'il se bat toujours et pense avoir satisfaction pour 2015** La CGT demande d'avancer concrètement sur l'évolution statutaire afin de permettre des recrutements sur nos missions de manière pérenne. Pour les mesures catégorielles (revalorisations salariales), la situation a évolué puisque que le contrôleur aurait donné son accord. Les mesures dont nous ne connaissons pas la **teneur pourraient être effectives sur la paie de décembre. La CGT indique qu'il n'est pas pensable que dans le cadre du droit d'option pour le statut FPT des reclassements soient effectués avec des salaires de base inférieurs au SMIC**. Si tel était le cas, il y aurait forcément des recours en contentieux.
- Sur la situation des OPA des Antilles et Guyane, le SG reconnaît que les OPA n'y sont pour rien et que la position du ministère est peu glorieuse. Mais il a atteint les limites de la négociation et se doit d'appliquer la décision du budget qui demande le remboursement des trop-perçus pour les agents concernés, avec un étalement possible à partir de la paie de novembre. Il a un engagement de la DRGFIP de Basse Normandie pour procéder à un étalement en fonction des cas individuels. La CGT continue de contester cette mesure inacceptable. Nous demandons officiellement de nous fournir les textes juridiques qui ont motivé la décision et demandons le rétablissement en zone 1 ainsi que l'arrêt des procédures de trop perçus.**

- Pour la Protection Sociale Complémentaire, le contrat actuel va être prolongé d'une année avant de relancer un nouvel appel d'offre ;

Dans le contexte actuel gouvernemental de réformes de l'Etat et territoriale, il faudra suivre de près l'actualité afin de comprendre, expliquer, revendiquer en fonctions des décisions prises. Combien y aura-t-il demain de Directions ? Il est clair que nos vies professionnelles et personnelles risquent d'être bouleversées dans les prochains mois. La CGT et la FSU vous tiendront informés des décisions prises.

Déroulement de l'ordre du jour :

Point 1 : emploi de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (CAEDAD) du corps des attachés d'administration de l'État

Était proposée au vote la modification des décrets du 6 septembre 2007 et du 17 septembre 2012 pour :

- d'une part, abaisser les conditions d'ancienneté pour l'accès à l'emploi fonctionnel de CAEDAD, en passant de 13 à 10 ans d'ancienneté en catégorie A, et 4 à 3 ans de services effectifs en qualité d'attaché principal ou équivalent,
- d'autre part, modifier la grille indiciaire des CAEDAD par création de 2 échelons supplémentaires en début de grille, dotés d'indices inférieurs à ceux de la grille actuelle, afin selon le rapport de présentation *«d'éviter un saut indiciaire trop important des agents nommés»* selon les nouvelles conditions d'ancienneté.

Le DRH a précisé d'emblée que la marge de manœuvre était nulle car le MEDDE souhaite s'inscrire dans l'évolution interministérielle du CIGEM.

Pour la CGT et la FSU, alors que le CIGEM des attachés a été créé dans le but officiel de revaloriser la carrière des attachés, en particulier par la création d'un 3ème grade, et de favoriser la mobilité interministérielle, la seule mesure d'harmonisation prise à ce jour est défavorable aux agents du MEDDE et du MLETR : il s'agit de l'abandon en 2015 du taux dérogatoire de promotion au principalat de 9%, qui avait pour but de rattraper l'énorme retard de nos ministères, pour un taux désormais commun de 7%, ce qui laisse 60% des attachés de nos ministères partir en retraite au 1^{er} grade.

Aussi, CGT et FSU ont demandé l'ouverture d'une vraie négociation sur un processus d'ensemble de valorisation de la carrière des attachés du MEDDE et du MLETR, et que l'administration s'engage (enfin) à :

- obtenir et communiquer dans une parfaite transparence les éléments de gestion des attachés (pyramidage et primes notamment) dans tous les ministères adhérant au CIGEM,
- renégocier le taux de promotion au principalat, nos ministères restant, malgré les progrès faits ces dernières années, parmi les derniers en termes de promotion des attachés,
- harmoniser par le haut les régimes indemnitaires, en tenant compte notamment du fait qu'aujourd'hui des attachés de diverses origines ministérielles travaillent ensemble dans les mêmes services, sur des fonctions comparables, et ne peuvent plus supporter des différences de barèmes allant jusqu'à 50 ou 60%,
- dans le même objectif d'harmonisation, nos ministères doivent cesser d'imposer aux lauréats de l'examen professionnel du principalat une mobilité qui ne repose sur aucun fondement juridique et qui n'est pas requise dans d'autres ministères, y compris ceux dont des agents sont en PNA chez nous.

En l'absence de réponse de l'administration sur sa volonté de porter l'amélioration de la carrière des attachés du MEDDE et du MLETR auprès de la Fonction Publique et considérant que, si la **réduction d'ancienneté** peut permettre de **promouvoir des agents plus jeunes**, **l'allongement de carrière** de 3 ans joint à la baisse de 100 points du début de la grille indiciaire (passage du 1^{er} échelon de l'IB 750 à 650) **n'est pas acceptable**. Nous nous sommes donc abstenus.

Vote :

Abstention : CGT, FSU, CFDT, FO.

Contre : UNSA.

Point 2 : textes relatifs aux scrutins du 4 décembre 2014-10-31

Les projets d'arrêtés présentés par le MEDDE/MLETR sont incomplets et le ministère remet en séance un document annexe détaillant les CAP, CCP, CT, CT d'établissement, CHSCT – MEDDE/MLETR, DGAC, Météo France, concernés par les textes soumis au vote du jour. Il s'avère qu'après une lecture rapide, il manque certains comités techniques. Au regard des éléments présentés, le vote des textes donne :

Vote :

Abstention : CFDT et UNSA,

Ne prend pas part au vote : CGT, FSU et FO.

Point d'information : projet de bilan social 2013

Le projet de bilan social du MEDDE/MLETR au titre de 2013 est présenté. Sa forme et son contenu doivent respecter des critères précis fixés par la DGAFP tout comme la date de diffusion. Le projet présenté **s'avère très complet et le travail des services qui l'ont préparé est salué par l'ensemble** des organisations syndicales. La CGT et la FSU souhaitent toutefois que des compléments **d'information** y soient ajoutés **dans le cadre de l'égalité professionnelle** comme le détail par corps, spécialités et filières dans le chapitre lié notamment aux rémunérations ainsi que la mise à jour des organisations syndicales mentionnées, comme la FSU par exemple.

Point A : décision du conseil d'Etat du 22 septembre 2014 annulant la note de gestion du 4 mai 2012 relative aux contractuels des Parcs nationaux, de PNF et de l'AAMP (point inscrit à l'ordre du jour à la demande de la CGT et de la FSU) :

Déclaration expliquant la demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour :

Monsieur le président, mesdames et messieurs, camarades

Le syndicat national de l'environnement, le SNE-FSU, sollicite depuis de nombreuses années l'harmonisation de la gestion des personnels non titulaires au sein des établissements liés à l'environnement afin que soit établie de vraies règles de gestion permettant :

- *une véritable gestion des carrières réalisées par ces agents,*
- *une rémunération des personnels non titulaires à la hauteur de la compétence de l'agent,*
- *l'arrêt du recours aux personnels non titulaires sur la seule motivation de l'économie possible à réaliser.*

Il nous est ainsi apparu louable de travailler à la demande de l'administration sur l'élaboration d'une note de gestion relative aux personnels non titulaire de Parcs nationaux de France, des parcs nationaux et de l'agence des aires marines protégées.

Mais force est de constater qu'aucun réel dialogue social n'a été établi par l'administration pour l'élaboration de cette note du fait de sa volonté d'en imposer les règles de gestion :

- *une rémunération basée sur l'âge de l'agent et déterminée dans des faisceaux de rémunération très contrains, sans lien avec une grille de rémunération, et entérinant des différences de rémunération tronquer jusqu'à 30 à 40 % de celle d'un agent fonctionnaire exerçant les mêmes fonctions,*
- *création d'une note non partagée avec le ministère du budget, se limitant à une présentation au contrôleur budgétaire,*
- *l'absence de concertation en Comité technique ministériel, ni même en Commission Consultative Paritaire.*

Ainsi, Le SNE-FSU, la CGT et l'ensemble de leurs représentants au sein des établissements concernés ne pouvaient être qu'en désaccord avec la note de gestion du 4 mai 2012 tant sur son fond que sur sa forme.

Le Syndicat national de l'environnement a donc porté au contentieux sa validité. Le conseil d'État a confirmé les positions du Syndicat national de l'environnement en annulant cette note de gestion par son arrêt du 22 septembre 2014 au motif essentiel que le ministère ne peut se substituer à l'autorité des établissements publics notamment en matière de gestion des personnels non titulaires.

Le SNE-FSU et la CGT demandent, en lien ou non avec la création d'un quasi-statut annoncée du projet de loi sur l'Agence Française de Biodiversité :

- *la création d'une CCP inter-établissement permettant une gestion harmonisée, transparente de ces personnels,*
- *l'application réelle du fondement « même fonction, même rémunération »,*
- *le recours au recrutement des personnels non titulaire dans le cadre stricte de l'application de la loi,*
- *La stabilisation juridique des actuels contrats des personnels non titulaires ;*

En réponse, le secrétaire général prétend que la décision du conseil d'Etat n'a pas de conséquence sur les contrats établis. Une note de réponse sera diffusée mais sans modification pour les agents. Pour M. Rol-Tanguy, si des personnels sont insatisfaits, il leur reste à présenter leur requête auprès du tribunal concerné !

Point B : le dossier Amiante et la résolution du CHSCT MEDDE/MLETR du 15 octobre 2014 (point inscrit à l'ordre du jour à la demande de la CGT et de la FSU)

Résolution à l'initiative de la CGT adoptée par le CHSCT ministériel du 15 octobre 2014 :

Les représentants du personnels au CHSCT ministériel constatent et déplorent une prise en compte insuffisante du risque amiante auquel ont été et sont encore aujourd'hui exposés de nombreux agents de nos ministères MEDDE et MELTR.

Ceci malgré une réglementation abondante, notamment :

le décret N° 2007-184 du 09 février 2007, le décret N° 2012-639 du 04 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, le décret 2013-435 du 27 mai 2013 relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer, la circulaire du MEDDE du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé ...

En effet, la prévention et l'information sont défailtantes, les formations spécifiques sont quasi inexistantes, les suivis post exposition et post professionnel ne sont pas assurés !

Encore, malgré la demande faite au premier ministre par les 2 ministres le 20 mars 2013, les personnels sont toujours dans l'attente de l'extension du dispositif de cessation anticipée d'activité aux agents malades dans le secteur maritime et l'extension de ce dispositif au delà du secteur naval !

C'est inadmissible !

Nous considérons indispensable qu'au plus tôt soit mis en œuvre :

- *une politique de prévention passant par des dépistages et des recherches avant travaux systématiques, réalisés par le Cerema, du fait du non respect de la sécurité de leurs salariés et du non respect des protocoles de prélèvements exigés par les sociétés actuellement employées.*

Cette politique de prévention devra être élaborée en concertation avec les CHSCT.

- *une information complète des agents et des CHSCT*
- ***un maintien des missions par la mise en œuvre d'un programme de formation aux agents ainsi qu'à la hiérarchie, et la fourniture d'EPI adaptés***
- *un suivi médical post exposition et post professionnel (obligations définies dans le décret n° 2009-1547 du 11 décembre 2009 et la circulaire du 18 mai 2010)*
- *l'établissement de fiches d'exposition et d'attestations d'exposition à l'amiante pour tous les agents en poste actuellement ainsi que pour les agents transférés aux collectivités territoriales ayant pu avoir été exposés, la présomption d'imputabilité prévalant, du fait de l'absence d'information et de mesures de protection, notamment lors des travaux routiers dans ou les voies navigables.*
- *l'extension d'un dispositif de cessation anticipée d'activité pour tous les agents exerçant des missions les exposant ou les ayant exposés à l'amiante comprenant :*
 - *le départ anticipé à 50 ans,*
 - *une allocation de 75 % de l'ensemble des rémunérations (salaire, ish, hs, astreinte, psr, PTETE, PM, ISS, ...),*
 - *la continuité du déroulement de carrière jusqu'au départ à la retraite.*

En réponse, le secrétaire général indique qu'un décret amiante est en cours de signature et concerne plusieurs ministères. Dans le cadre de l'obligation d'une réponse dans les deux mois qui suivent cette résolution, le ministère l'apportera en temps. Déjà des actions ont été prises dans le secteur maritime et la liste des secteurs amiantés est connue.



Comité technique ministériel du 30 octobre 2014

Déclaration liminaire lue par Simon Lery

Monsieur le secrétaire général,
Mesdames messieurs,
Chers camarades,

Lors de la dernière réunion du Comité Technique Ministériel, l'ensemble des organisations syndicales a quitté la salle, signifiant ainsi aux ministres leur refus de cautionner la poursuite des budgets de démantèlement de nos ministères. La CGT et la FSU ont dénoncé quant à elles la suppression de 1264 emplois au budget 2015, la baisse des crédits de l'écologie de près de 6%, la division par 2 des mesures catégorielles...

Avec la perspective du gel du point d'indice jusqu'en 2017, les agents publics n'ont devant eux que de sombres perspectives. Dans ce contexte, la n-ième offensive lancée sous le terme de revue des missions de l'Etat fait bien figure de coup d'accélérateur au démantèlement programmé de l'Etat et des services publics, avec les résultats que tout le monde connaît sur le dynamisme économique de notre pays. La réforme territoriale risque en outre d'impacter dans le même sens les services de l'Etat. On a maintenant la certitude de grandes manœuvres au moins dans les DREAL. La stabilisation promise n'aura été que de courte durée et les inquiétudes sont grandes dans ces services.

Mais notre ministère pourra s'enorgueillir de l'adoption par l'assemblée nationale le 14 octobre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Avancées hypothétiques sur la précarité énergétique ou le développement de l'emploi, à mettre en balance avec la privatisation des barrages hydroélectriques, l'abandon, bien réel celui-là, de l'écotaxe, avec la suppression 2015 des crédits ministériels à l'AFITF et leur remplacement par un prélèvement supplémentaire payé par tous les ménages sur la taxe intérieure sur le consommation de produits énergétiques (TICPE). Mesures gadgets et effets de communication, mais pas de grande révolution énergétique : comment ne pas noter par exemple l'incohérence entre les grands objectifs affichés en matière de transports propres, et l'abandon complet d'une politique du fret adaptée à ces enjeux, la libéralisation du transport de voyageurs par cars ?

Et que dire de l'ADEME, établissement moteur dont dispose le MEDDE pour sa politique énergétique mais qui voit, avec son projet de budget 2015-2017, la poursuite de la diminution de ses effectifs – 10% sur 5 ans – malgré l'augmentation des missions. Là encore, ce sont les personnels qui paient le prix des incohérences, sans parler des menaces de fermeture – sites de Paris et Valbonne – qui pèsent sur les 250 agents concernés.

Parallèlement, notre ministère, pourtant en charge de la police de l'environnement, se

montre incapable de stopper des projets aux intérêts douteux et aux impacts majeurs. Dans le cas du projet de barrage de Sivens, où s'est produit le drame que l'on sait, on entend certains de nos experts expliquer les problèmes qu'un tel projet pose au fond, alors que les formes auraient été respectées. Mais n'est-ce pas là l'essence même d'une police spéciale comme celles de l'environnement que de juger des dossiers au fond, a contrario des pouvoirs de police générale qui s'attachent au respect des procédures. Ce pouvoir de police, notre ministère est-il encore en capacité de l'exercer ?

Lors de ce CTM, nous examinerons le bilan social, à partir d'un travail une nouvelle fois approfondi, ce que nous saluons à nouveau, et qui a le mérite de montrer la réalité des chiffres pour notre ministère. Mais derrière ces chiffres, il y a des réalités vécues par les personnels.

A ce titre, nous vous avons demandé de porter à l'ordre du jour 2 points, qui concernent d'une part la suite donnée à la préconisation amiante approuvée en CHSCTM le 15 octobre 2014, et d'autre part la précarité dans laquelle sont gérés les personnels des Parcs Nationaux et de l'AAMP, comme l'a montré l'annulation par le conseil d'Etat le 22 septembre 2014 de votre note de gestion du 4/5/2012, qui vous oblige désormais à passer par un véhicule réglementaire plus fort. Sur les retards accumulés sur les différents volets de l'exposition amiante, la réponse ministérielle donnée au Sénat le 21 octobre dernier sur les recommandations du Comité de suivi amiante mentionne l'engagement présidentiel d'extension des dispositifs amiante à tous les agents de l'Etat et des collectivités territoriales.

Effectivement, le boycott du CTM du 2 octobre dernier montre que le dialogue social ne fonctionne pas bien ; comment en serait-il autrement quand les agents ne subissent que des reculs ? C'est dans ce contexte que vous ouvrez les vannes du télétravail, par votre lettre du 9 octobre dernier. Nous avons pu nous satisfaire des aspects positifs du bilan présenté devant cette instance le 9 juillet dernier, tout en soulignant qu'il y avait des éléments à approfondir, et nous découvrons que le choix d'élargir à qui le veut l'expérimentation – comment utiliser encore ce terme ? – était fait alors même que certaines questions essentielles ne sont pas réglées quant au coût des équipements, aux questions d'assurance, etc.... La réflexion est même lancée pour rendre possible le télétravail 5 jours par semaine, « exceptionnellement » nous dit-on, ce qui pour nous représente un risque de dérive majeur, au regard par exemple des situations d'arrêt de travail, des possibilités induites de réduction des capacités d'accueil ou d'inégalités qui apparaîtront entre les catégories pouvant y accéder. De même, nous notons une contradiction majeure entre le fait de vouloir d'un côté étendre l'utilisation, mais de l'autre de ne pas vouloir étendre le cadre. Le ministère assume ainsi qu'il y ait des situations, existantes dans les faits, qui ne soient pas cadrées : tous les établissements publics ne sont pas visés par l'extension, alors que la pratique commence à se mettre en place fortement par exemple dans les agences de l'eau... Nous vous avons pourtant interpellé sur le sujet en juillet. Le travail en centres déportés, parfois réclamé au niveau local par ceux qui le refusent au niveau national, reste toujours hors cadre, donc sans cadrage...

En termes d'agenda social, nous nous réjouissons que le chantier des personnels de l'environnement soit peut-être susceptible de démarrer fin novembre (juste avant le renouvellement des représentants de ces personnels). Mais en réalité, ce dossier est au point mort depuis la création du « grand » ministère ; outre le fait qu'il s'agit d'un dossier emblématique du dérapage complet de l'agenda social, du déni de la parole des ministres eux-mêmes, les corps de l'environnement ATE TE, et les contractuels environnement sont totalement laissés pour compte. Et le report du projet de loi biodiversité, donc de l'AFB –

même si nous venons d'apprendre la désignation des quatre préfigurateurs –, risque d'enlever un motif de résoudre enfin la situation du quasi-statut des contractuels environnement, puisque l'urgence disparaîtrait. Nous réaffirmons que cette urgence existait avant même tout projet de loi Biodiversité, et qu'elle ne fait que s'accroître.

Et quand les sujets sont traités dans ce CTM, ils mettent parfois des mois, pour ne pas dire des années avant de sortir : décrets astreintes, statut des directeurs et chargés de recherche... Que nous ayons soutenu ou non les versions finales de ces textes, nous ne pouvons que déplorer ce temps de latence qui laisse les personnels dans l'incertitude.

Il est d'autant plus inquiétant de voir que les dossiers prioritaires, sur lesquels votre prédécesseur affichait un engagement personnel, ne soient pas plus avancés : le chantier de la rénovation statutaire des OPA n'a toujours pas débuté bloquant toute possibilité de recrutement pérenne : revalorisation de la grille salariale en fonction de l'évolution du SMIC, revalorisation salariale des premiers niveaux de classification, revalorisation du régime indemnitaire... ces chantiers sont au point mort.

Nous nous opposons à la décision prise par le ministère du Budget d'appliquer un abattement de zone aux OPA des Antilles et de Guyane. Décision arbitraire dont nous demandons officiellement le fondement juridique, décision que nous vous demandons de stopper ainsi que toute demande de trop perçu aux agents.

En matière de régime indemnitaire, sans revenir sur les raisons de fond qui ont conduit nos organisations syndicales à rejeter le projet de décret instituant ce nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, adopté le 20 mai 2014, et à marquer à nouveau leur désapprobation lors de la présentation du projet de circulaire à la Fonction Publique le 14 octobre dernier; nous constatons que le projet de circulaire confirme que loin de corriger les défauts de la PFR, le RIFSEEP accroît le risque d'individualisation, notamment au sein de nos ministères, sans parler des inégalités inacceptables entre ministères déjà instituées par le décret. La seule garantie qu'on ait, c'est l'illisibilité du système, en particulier pour les catégorie C, qui conduira en outre à alourdir la gestion des personnels. Quand arrêterez-vous cette fuite en avant vers l'individualisation ? Nous vous demandons d'utiliser tous les leviers dont vous disposez au sein de nos ministères pour y mettre un coup d'arrêt.

Je vous remercie,

**Audience du Comité Central d'Action Sociale,
avec Nicolas MOURLON conseiller social au Cabinet de Madame ROYAL,
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie,
le 14 octobre 2014**

Compte-rendu CGT

Présents : Monsieur MOURLON – Conseiller social

Madame VARAGNE – Sous-Directrice des politiques sociales de la prévention et des pensions

Pour la CGT : MM Daniel GUIN, Christian MATHIS, pour la FSU : Madame LABBE- BOURDON

1 FO – 1CFDT – 1 UNSA- 1 FNASCE – 1 CGCV

Une délégation du CCAS était reçue le 14 octobre 2014 à 11h00 au cabinet de Madame la Ministre Ségolène ROYAL par son conseiller social Monsieur MOURLON.

Après le tour de table, le secrétaire du CCAS, en l'absence du président excusé pour hospitalisation, fit la lecture de la déclaration liminaire et fit part des trois points que la délégation désirait aborder dans cette audience à savoir :

Le budget de l'action sociale, le patrimoine immobilier des associations et, les retraités.

En réponse Monsieur MOURLON souligne que l'action sociale est importante, et que tous les efforts sont faits pour maintenir le budget de l'action sociale.

Dans le contexte actuel et malgré les difficultés, pour ce ministère impacté par de nombreuses restructurations, et évolutions de missions, Madame la Ministre veut donner un cap et travailler en concertation avec les partenaires et les collectivités pour trouver des solutions.

Monsieur MOURLON note aussi que les 5 % représentant l'enveloppe des actions collectives (CIL) est une petite somme ; mais que symboliquement c'est un signe fort avec des possibilités de redéploiement local. Le Ministère va essayer de faire bouger le moins possible les dotations, y compris pour les associations.

Un débat s'ensuit avec les membres de la délégation :

CFDT : Attention au point de non retour. L'action sociale ne peut travailler sans moyens budgétaires suffisants.

CGT : pour que puissent travailler sereinement, tous les acteurs sociaux, le budget de l'action sociale se doit d'être sanctuarisé

FSU : précise qu'il y a de plus en plus de demandes d'aides et que la troisième vague de décentralisation va amplifier ces demandes. Les agents sont en perte complète de visibilité.

UNSA : les réorganisations sont difficiles à gérer, il faut créer du sens et cela passe par l'action sociale.

La CGT rappelle qu'elle demande une décision politique forte et particulièrement sur le budget.

Monsieur MOURLON précise qu'il reconnaît la nécessité de sécuriser le budget d'action sociale mais ne peut apporter une réponse immédiate, tous les arbitrages n'étant pas rendus.

Intervention du CGCV :

le CGCV s'inscrit dans une priorité d'éducation et de la jeunesse. Les ministères se doivent de faciliter son activité pour en permettre l'accessibilité sociale. La baisse annoncée de 13 % des crédits de fonctionnement n'est pas acceptable. Il n'y a actuellement pas de sécurité budgétaire même si l'administration est en recherche de solutions. Le CGCV demande une volonté politique forte pour assurer ses financements. La solution est-elle de créer un fond de concours comme pour les EPA sur le programme 148 de la fonction publique ?

Monsieur MOURLON précise que cela ne garantira plus le financement et que le risque est de voir un budget encore à la baisse.

Le CGCV demande également que le soutien des ministères passe par la préservation du patrimoine du CGCV et des moyens humains mis à sa disposition.

Monsieur MOURLON étudiera dès que possible, tant sur le financement que sur les moyens humains, la demande du CGCV.

La FNASCE souligne son ancrage auprès des agents mais, sans moyens financiers et sans moyens humains, elle est en difficulté pour continuer ses activités auprès des agents. Elle demande l'exception sociale et la reconnaissance d'utilité publique pour sauvegarder le patrimoine et plus particulièrement la partie maritime, très convoitée par les collectivités. Elle demande la pérennité des conventions avec France Domaine sur 9 ans et non sur 1 an comme actuellement.

La CFDT demande une vraie décision politique sur ce domaine et une intervention du plus haut niveau.

Monsieur MOURLON reconnaît la nécessité de sécuriser le patrimoine immobilier.

Le représentant CGT des retraités interpelle le Conseiller social sur une lacune ministérielle. L'action sociale est affichée pour les retraités mais ceux-ci ne peuvent en bénéficier du fait du manque d'information. Depuis 14 ans, les retraités sont coupés de tout lien social alors que la CNIL avait donné son accord sur un fichier national. La CGT réclame une égalité de traitement entre les actifs et les retraités et le maintien du lien social.

Concernant le suivi post-professionnel le nouvel arrêté relatif à l'action sociale au Ministère renvoie vers le CCHSCT, or, rien n'est prévu à ce niveau pour le suivi des retraités.

Sur ce sujet également, la CGT réclame une décision forte et politique.

Monsieur MORLON répond que pour les retraités et leur suivi, il y a là un vieux sujet.

Celui-ci sera posé au Ministère de l'Économie et des finances qui a la tutelle du service des retraites de l'État (SRE).

Ensuite, il faudra se mettre d'accord avec la SRE pour la diffusion d'une information passant par le bulletin de pension. Mais cela peut être plus lourd qu'il n'y paraît.

Au-delà du message, il faudra qualifier auprès de Madame la Ministre les différentes directions prises, la consolidation du lien social et la partie concernant plus particulièrement les assistantes sociales.

L'ensemble des points ayant été abordés, la séance a été levée.

Monsieur MOURLON nous invite à le recontacter afin de revoir ensemble les questions nécessitant un approfondissement.

Commentaires CGT :

Cette audience s'est déroulée dans un meilleur climat que celle du 8 juillet dernier où les conseillers avaient eu peu de temps à nous accorder, en n'ayant pas pris connaissance du dossier avant de nous recevoir.

M. Murlon s'est montré très attentif et à l'écoute de nos arguments, un courrier signé de la ministre du MEDDE a été envoyé au ministère des finances pour demander la préservation du patrimoine social immobilier avec l'arrêt des ventes par « France domaine », un autre courrier a été envoyé au même ministère au sujet du fichier des retraités géré par le service des retraites de l'État, enfin le secrétaire général du MEDDE/MLETR a écrit au secrétaire général du gouvernement (SGG) pour demander l'application des textes (arrêté et instruction) sur l'action sociale, dans l'ensemble des services interministériels hébergeant des agents de nos ministères. Le CGCV et la FNASCE ont été à nouveau reçus le 4 novembre et les suites données à ces audiences seront évoquées au CCAS du 18 novembre 2014.

La CGT reste vigilante et à l'offensive pour obtenir gain de cause sur l'ensemble de nos revendications, tous ensemble donnons lui encore plus de force en faisant voter massivement CGT le 4 décembre 2014 !

Audience du Comité Central d'Action Sociale
au Cabinet de Madame ROYAL
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
et au cabinet de Madame PINEL
Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
le 14 octobre 2014

**DECLARATION COMMUNE CGT, FO, CFTD, UNSA, FSU,
CGCV, FNASCE**

Monsieur le conseiller

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous recevoir aujourd'hui, conformément à la possibilité qui nous avait été donnée le 8 juillet

Nous vivons une période particulièrement difficile pour les personnels de nos Ministères qui ont dû faire face à de nombreuses restructurations, transferts dans des EPA, abandons de missions, gel des salaires et réduction des possibilités de promotion, suppressions massives d'emplois, dénigrement et culpabilisation des fonctionnaires, dialogue social insuffisant avec les organisations syndicales et représentants du personnel.

Ces situations ont provoqué une crise morale sans précédent, une perte de sens au travail, un profond sentiment d'abandon, aboutissant à de nombreux drames humains.

Dans ce contexte, l'action sociale au plus près des personnels actifs et retraités, constitue un lien social indispensable replaçant l'être humain au centre des préoccupations et, de la réponse aux besoins sociaux. Mais comme toutes les valeurs collectives et solidaires, notre action sociale est menacée par la rationalisation budgétaire, la chasse aux emplois publics, la rentabilité et la marchandisation du service public.

Le Comité Central d'Action Sociale (CCAS) et les Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) ont été renouvelés en 2012, les Commissions Régionales de Concertation de l'Action Sociale (CRCAS), créés en 2010, ne sont pas toutes en place dans les régions.

Une rencontre nationale des présidents(es) de CLAS s'est tenue fin 2012, et des présidents(es) de CRCAS en avril 2014 à Paris.

Ces rencontres ont permis de réaffirmer l'importance de l'action sociale au sein des services de nos ministères, comme facteur de cohésion et de lien social et se révélant d'autant plus nécessaire dans cette période instable.

Au bout de 18 mois de travail nous nous félicitons de la sortie de l'arrêté et de l'instruction sur le CCAS, les CLAS et les CRCAS.

Cependant la pérennité, des instances d'action sociale, et des associations partenaires ne sera possible que si le budget d'action sociale est augmenté, voir maintenu, pour mettre en œuvre l'action sociale de proximité, notamment à travers les actions collectives financées par les crédits d'initiatives locales.

Les crédits d'initiative locale (CIL), qui représentent moins de 5 % du montant du budget 2013, sont le carburant nécessaire aux présidents de CLAS pour organiser des actions leur permettant de garder du lien social pour les agents de nos ministères. Nous demandons que cette goutte d'eau dans le budget puisse être « sanctuarisée »

à hauteur de 1 million d'euros, afin de permettre la mise en œuvre des actions collectives par les CLAS.

Le budget de l'action sociale, pour satisfaire les nombreux besoins des agents et de leurs familles, doit être porté à un niveau très nettement supérieur à celui d'aujourd'hui représentant à peine 1 % de la masse salariale des actifs.

Nous demandons que celui-ci soit revalorisé à hauteur d'au moins 3% de la masse salariale des actifs et des pensions des retraités.

Nous vous demandons solennellement de réaffirmer la priorité donnée à l'action sociale en faveur des agents actifs et retraités.

Quant aux associations historiques de nos ministères (CGCV, FNASCE, CAS...), celles-ci doivent être valorisées et soutenues à travers des conventions garantissant les moyens financiers, matériels et humains. Le renouvellement des Conventions pluriannuelles d'objectif est d'ailleurs en cours.

Or, dans le cadre du renouvellement de celles-ci en 2014, la baisse envisagée de moyens financiers, matériels et humains serait préjudiciable à la poursuite de leurs activités.

Les nombreux bénévoles ou volontaires qui contribuent largement au bon fonctionnement des associations doivent bénéficier de facilités de service. Le MEDDE et le MLET doivent également valoriser l'engagement associatif et social à travers ses différentes formes.

La sauvegarde du patrimoine social de l'État est pour nous essentielle. Depuis des décennies il a été entretenu, valorisé et protégé par les associations (FNASCE et CGCV). Nous demandons légitimement à ce titre l'exception sociale.

Les centres de vacances du CGCV, les unités d'accueil de la FNASCE ne doivent pas rentrer dans la marchandisation. Le CGCV avec des taux de fréquentation et de satisfaction qui avoisinent les 100% au titre de l'organisation de séjours de vacances collectives éducatives accueillant près de 4 000 mineurs par an, la FNASCE et ses ASCE qui proposent des logements pour hébergements ponctuels ou pour les vacances à des prix très sociaux compatibles avec les revenus des agents du ministère (5 878 séjours attribués en 2013 pour 13 846 demandes formulées et 186 semaines offertes aux agents en difficultés financières), font la preuve de leur indiscutable **utilité sociale**.

A ce titre, le CCAS demande un moratoire sur la vente du patrimoine immobilier social de l'État géré principalement par les associations affiliées à la FNASCE.

D'autre part, nous exigeons également un plan de financement pour les gros travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des centres de vacances du CGCV et des unités d'accueil gérées par les ASCE.

La pérennisation de toutes ces structures est indispensable pour une action sociale digne de ce nom au sein des MEDDE/MLET. Les séjours de vacances participent à l'éducation des enfants, les vacances familiales permettent le bien-être des personnels et l'accueil des familles en difficultés.

Par ailleurs, nous rappelons que les unités d'accueil sont régulièrement utilisées pour accueillir les nouveaux arrivants et pour des hébergements d'urgence à caractère social.

Les retraités représentent une population délaissée par notre ministère bien que les textes en vigueur précisent que ceux-ci et leurs ayant-droits bénéficient de l'action sociale ministérielle.

A cette fin le nouvel arrêté aurait du introduire dans les textes référencés, la circulaire n°99-51 du 29 juillet 1999 relative à l'action sociale menée au bénéfice des retraités.

Ces pensionnés, qui ont été les serviteurs l'État, méritent au moins de **connaître leurs droits sociaux, et de bénéficier d'un suivi post-professionnel. Comme, par exemple, ceux qui ont subi des expositions à divers dangers, et la pénibilité durant leur activité.**

Beaucoup d'entre eux vivent dans la précarité et la dépendance, cette situation doit être prise en compte dans le champ de l'action sociale ministérielle, et les moyens doivent être donnés aux CLAS afin qu'ils puissent leur donner les informations sur les possibilités de prise en charge en matière d'action sociale.

A ce titre nous demandons la mise à disposition d'un fichier des retraités de nos ministères conformément à l'arrêté du 13 janvier 1999, suivi de sa circulaire d'application du 2 décembre 1999, et aux engagements pris par les cabinets de nos ministères le 26 mars 2014 de poser cette problématique au niveau interministériel, (ministères de la fonction publique et de l'économie).

Le CCAS demande que les agents en poste dans tous les établissements publics rattachés au MEDDE /MLET bénéficient d'une action sociale au minimum égale à celle du MEDDE/MLET.

Dans le même état d'esprit, nous exigeons que les professionnels du service social soient véritablement reconnus dans leurs qualifications et leurs missions et qu'ils puissent avoir les moyens (secrétariat, frais et moyens de déplacement) pour répondre aux besoins des agents et retraités des services, dans une période de sollicitation très importante sur les risques psychosociaux.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ

Plan de relance autoroutier : la Commission européenne a donné son feu vert !

Le Gouvernement a fait le choix de mettre en œuvre [son plan de relance autoroutier](#) pour réaliser des travaux d'adaptation et de sécurisation sur les autoroutes. Il n'attendait plus que le feu vert de la Commission européenne qui vient de donner un avis favorable pour un montant de travaux de 3,2 milliards d'€ sur les 3,6 milliards d'€ prévus initialement dont nous ne connaissons pas à ce stade les contenus des projets ni leurs impacts sur les services de l'Etat (DIR) et les personnels.

Cette décision vient à nouveau confirmer la logique de poursuite des privatisations, préconisée par ce Gouvernement, malgré l'opposition des organisations syndicales, notamment de la confédération CGT et de ses organisations professionnelles et dans les territoires, et d'ONG ainsi que de certains parlementaires contestant la situation de « rente » des sociétés concessionnaires d'autoroutes dénoncée, sans appel, par la Cour des Comptes ainsi que l'Autorité de la concurrence.

La voie de nouvelles concessions mises en place sans concurrence est le choix du Gouvernement avec la bénédiction de l'Europe arguant « du soutien à l'activité dans le secteur du BTP et de la création de plusieurs milliers d'emplois ». Ce plan de relance autoroutier sera compensé par un rallongement des durées des concessions actuelles de 3 à 6 ans ce qui a pour conséquence de faire payer à nouveau les usagers (après les 2 cts d'€ d'augmentation de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) prévus dans le cadre du projet de Loi de finances 2015) plutôt de ponctionner les profits colossaux des sociétés d'autoroutes de 14 milliards d'€ distribués en 7 ans depuis la privatisation en 2006.

La question posée est celle de la renationalisation des sociétés d'autoroutes qui a fait largement l'actualité ces dernières semaines y compris parmi les Parlementaires et elle reste pertinente selon des simulations d'experts économiques notamment du Cabinet d'étude Microeconomix « l'Etat sortirait financièrement gagnant d'un rachat des concessions actuelles ».

La CGT n'a pas attendu le diktat de l'Europe pour dénoncer la poursuite de ce scandale national des privatisations des routes qui perdure !

C'est dans ce contexte d'opposition à cette politique des transports et infrastructures qui privatise le bien public, précarise les emplois dans le cadre d'un dumping social à l'échelle européenne et d'une sous-traitance de plus en plus importante dans les secteurs d'activités et notamment dans le champ du ministère de l'écologie avec des externalisations massives des missions, que la CGT avec l'ensemble de ses organisations y compris dans les Conseils généraux, organise une mobilisation de l'ensemble des salariés concernés et les usagers [le 4 novembre 2014](#).

Cette journée a pour objectif notamment d'exiger des moyens de financements publics pour la régénération, la modernisation et le développement des infrastructures pour gagner une véritable complémentarité entre les modes de transports (fluvial, ferroviaire et portuaire) dans le cadre un renforcement de la maîtrise publique et du service public.

Le rapport de forces de cette journée du 4 novembre dans nos champs professionnels et les territoires doit permettre de stopper l'abandon des missions publiques, les privatisations et les mises en concessions. La FNEE-CGT appelle l'ensemble de ses organisations à tout faire pour la coordination de leurs actions (grève, dépôt de motion en préfecture, distribution de tracts, rassemblement dans les villes et localités,...) en lien avec l'interprofessionnel dans les territoires.

Montreuil, le 31 octobre 2014

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 29 OCT. 2014

Nos Réf. : DFP/2013/88275

Vos Réf. : 196 11-2013

Monsieur le Secrétaire général,

Vous aviez bien voulu appeler l'attention de M. Michel Sapin, alors Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, qui m'avait transmis votre courrier, sur les suites données au dossier relatif aux expositions à l'amiante contenue dans les enrobés bitumineux.

La préservation de la santé et de la sécurité au travail, le bien-être des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail constituent un enjeu majeur pour le Gouvernement.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a publié, le 15 mai 2013, une circulaire portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé. Des documents techniques, élaborés de manière partenariale sous l'égide du comité de pilotage « Prévention des risques professionnels dans les travaux routiers » ont été publiés à l'attention des différents acteurs de ce secteur.

Par ailleurs, la situation des agents publics exposés à l'amiante fait partie des principales préoccupations du Gouvernement et donnera lieu, conformément aux souhaits des membres de votre confédération, à des échanges avec les partenaires sociaux dans le cadre de la formation spécialisée « conditions de travail, hygiène, santé et sécurité du travail » du Conseil commun de la fonction publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,
M. Lebranchu.

Marylise LEBRANCHU

Monsieur Nicolas BAILLE
Secrétaire général
Fédération CGT de l'équipement
et de l'environnement
Case 543
263 rue de Paris
93515 Montreuil cedex



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Audience du 7 novembre 2014 avec le cabinet des Transports

Pour le cabinet et VNF : Frédéric GUZY, Dominique MORTELECQ, Franck AGOGUE, Hugues CAHEN, Gérard CHATAIGNER, Anne Sophie VETRO

Pour la CGT: Olivier MOUGEOT, Nicolas BAILLE, Christophe HEGOT

La CGT a souhaité rencontrer le cabinet pour relancer les chantiers pointés lors de notre dernière audience du 4 juillet 2014 :

- Le décret Indemnités Compensatrices Temporaires (ICT)
- Les logements de service
- La pénibilité
- La problématique liée au moratoire OPA

Frédéric GUZY, conseiller social du ministre, avait pointé deux chantiers prioritaires : le décret CTU et le budget 2015. Egalement d'autres sujets avaient été évoqués tel le projet Canal Seine Nord.

Le ministre des Transports a pesé pour un arbitrage le plus favorable possible pour VNF dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2015.

La CGT ne partage pas cette analyse. In fine, VNF se verra doter d'un budget moindre et d'effectifs en baisse. Cela est contraire à l'esprit de la loi créant VNF ayant pour objectif la relance de la voie d'eau. Les axes prioritaires de VNF s'inscrivent dans une logique entrepreneuriale priorisant le réseau principal au détriment du réseau secondaire. La CGT a réaffirmé sa demande d'une mission parlementaire sur le devenir du réseau secondaire, qui pour la CGT présente l'atout, dans une logique de report modal, de pouvoir desservir les centres villes dans le cadre d'une politique de développement durable. Cela participe également au développement de l'économie, de l'emploi et de l'aménagement du territoire et du tourisme

Le cabinet confirme que le Ministre à rencontrer le DG de VNF pour travailler sur ce sujet.

Sur la problématique liée aux OPA, Frédéric GUZY nous informe que des discussions ont eu lieu avec la Fonction Publique sur le devenir du corps des OPA. Le non recrutement d'OPA est problématique pour VNF. Une réunion interministérielle est prévue prochainement pour les recrutements OPA au titre de l'année 2015 et plus globalement sur le devenir statutaire.

La CGT demande à connaître l'état d'avancement autour du décret ICT, décret prévu pour compenser sur une durée limitée de 3 ans, une perte de rémunérations liée à la mise en place de l'EPA VNF et des futures réorganisations. La CGT a obtenu que Frédéric GUZY s'engage à une réponse avant la fin de l'année 2014.

Sur les logements de service, la CGT demande à connaître la position du cabinet en rappelant notre revendication : l'extension de la nécessité absolue de service pour l'ensemble des personnels logés. Nous avons obtenu l'ouverture de négociations avec la DG de VNF et un bilan en mars 2015 avec le cabinet.

Le cabinet nous informe que la philosophie sera « aucun impact financier pour les personnels en poste actuellement », pour les futurs entrants, les nouvelles règles s'appliqueront.

La CGT exclut un traitement différencié pour les recrutements à venir.

Concernant le sujet pénibilité, la CGT constate une inertie autour de ce dossier et rappelle sa revendication d'une reconnaissance dans les statuts du service actif et d'une bonification de 25%.

Nous demandons, qu'au sein de VNF, soit engagée une analyse de la pénibilité sur chaque activité avec la mise en place de mesures de prévention en lien avec les CHSCT.

La Voix d'



La CGT des Voies Navigables

Dialogue Social :

des rendez-vous manqués

Depuis la « Loi VNF » la direction s'est enfermée dans le carcan des orientations du contrat de performances « COP 2011/2013-14 » portant une logique de réduction d'effectifs et de moyens. De fait, les conditions de travail et de vie ainsi que les situations statutaires pour les agents transférés se sont dégradées.

Les situations des salariés de VNF n'ont pas plus été prises en compte pour ce qui concerne les organisations de travail. La mise en place de projets de services dans les DT traduit une baisse de la réalisation des investissements de la voie d'eau et des niveaux de services pour l'ensemble du réseau. VNF est sous doté d'une ingénierie de projet et cela pousse à une évolution vers des externalisations des missions! Donc un signal négatif pour l'ensemble des salariés. La CGT dénonce les arbitrages budgétaires de réduction des enveloppes de subvention pour charges de services public versées par l'Etat à VNF, passant de 265 millions € en 2014 à 261 millions € en 2015 dans le projet de Loi de finances 2015 (PLF 2015). C'est aussi pour le ministère de l'Ecologie la suppression de 1264 emplois au PLF 2015 et la baisse des crédits de près de 6% et la division par deux des mesures catégorielles.

Le dialogue social n'a pas permis de sortir de ces contraintes alors même que des dépenses sont faites à « fonds perdus » telles que certaines études du Canal Seine Nord auxquelles s'ajoutent le remboursement des indemnités (10 à 15 millions € par candidat) à verser aux deux groupes du BTP (Bouygues et Vinci) en compétition dans le contrat de partenariat public privé dénoncé par le ministre des transports en 2013.

La CGT dans la dernière négociation de la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation (PTETE) a réussi, à l'appui d'une proposition chiffrée de notre part, que les autres syndicats ont approuvée, à faire bouger les bases d'attribution de la prime vers une revalorisation plus juste obtenant au passage une augmentation de l'enveloppe, d'un montant final de 600 000 € au titre de cette revalorisation 2014.

C'est la preuve qu'il faut agir partout où l'on peut pour résister aux logiques d'abaissement des conditions sociales et de travail. C'est le sens de la mobilisation réussie du 4 novembre 2014, à l'appel des organisations de la CGT (transports, équipement, cheminots, marins et le secteur route des conseils généraux), de l'ensemble des salariés du transport et des infrastructures qui ont à faire face au dumping social, à la précarisation des emplois et à de la sous-traitance dans tous les secteurs.

C'est aussi le besoin d'amplifier la mobilisation pour arrêter les mesures du Gouvernement nocives au monde des salariés.

C'est enfin le sens de l'action syndicale que la CGT vous propose de valider lors des élections du 4 décembre 2014. Chacun peut y contribuer en votant CGT.

L'actualité

L'appel à la mobilisation dans la fonction publique : Agir, le 18 novembre pour le dégel du point d'indice et la reconquête des missions.

Austérité et des milliards d'euros de cadeaux au patronat à travers le pacte de compétitivité et de responsabilité qu'il faut financer : il faut bien prendre l'argent quelque part : 21 milliards € d'économie annoncés dans le budget 2015, : 9,6 milliards € pour la sécurité sociale, 7,7 milliards € pour la réduction des dépenses publiques et 3,7 milliards € pour économiser sur les politiques des collectivités locales.....



Face à l'employeur Etat, il faut dénoncer ce qui ne peut plus continuer au sein des Administrations centrales et services de l'Etat en territoires : effectifs et moyens, privatisations des missions et des infrastructures... rémunérations et régimes indemnitaires..... précarisation et sous-traitance...

La raison d'être de la CGT comme syndicat des salariés avec ses militants et représentants des personnels publics et salariés de doit privé, est de défendre les missions de services publics qui ne peuvent se rétrécir face aux besoins des salariés, usagers et populations en matière de transport, d'éducation, de santé, de logement, de justice, d'énergie, de sécurité, de services à la personne.....

Le 18 novembre est une nouvelle étape dans la construction du rapport de force pour résister et rejeter cette politique libérale et anti sociale du Gouvernement.

Voter le 4 décembre pour la représentativité de la CGT aux instances de consultations du Ministère et de VNF, est également une opportunité pour créer un rapport de force au sein de VNF.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI)

La CGT n'a pas signé cet accord de janvier 2014 marquant une régression considérable pour les salariés du secteur privé :

Possibilité est ouverte à l'employeur d'augmenter la durée du travail, de licencier plus aisément, de baisser les salaires,... tout cela au nom de la compétitivité et de l'emploi.

Pas d'avancées sociales pour les salariés :

Pas de validation de la CGT par sa signature

Conditions de travail

La baisse des effectifs conduit inévitablement à une dégradation des conditions de travail (dérogations aux garanties minimales du temps de travail,...) et perturbe les organisations de travail notamment à travers des mobilités attendues. Le management est soumis à la pression quotidienne des surcharges de travail dû à l'insuffisance des effectifs et des moyens.

Les impacts de la modernisation des ouvrages se traduisent par une réduction de la pénibilité de certaines fonctions mais pour autant ces impacts restent négatifs pour bon nombre de personnels faisant face à la mise en place de la téléconduite (travail posté, travail de nuit,...).

**Prise en compte de la reconnaissance de la pénibilité :
une bataille de la CGT**

Les PPP

La reconfiguration du projet Canal Seine Nord et de son financement donne raison à la CGT de militer pour ce grand projet à condition qu'il réponde au développement économique et industriel des territoires traversés. Donc de l'emploi et des services publics dans ces territoires et pour VNF. La CGT en fait un dossier prioritaire (communiqué confédéral).

Le partenariat public-privé (PPP) Canal Seine Nord s'est avéré pervers dans le financement du projet dépassant les 6 milliards d'€ aujourd'hui retombé à 4,2 milliards dans le cadre d'un maitrise d'ouvrage publique.

Il en est de même avec la reconstruction des 29 barrages manuels de l'Aisne et la Meuse en PPP qui s'avère être destructeur de l'emploi public, de l'exploitation et maintenance confiées aux entreprises privées conduisant VNF à payer un loyer annuel élevé pour rembourser les entreprises.

Aucune justification du recours au PPP pour la réalisation de ces barrages. VNF avait la capacité technique de réaliser ces projets ce qui suppose une capacité d'ingénierie à renforcer aujourd'hui.

Partenariat Public Privé :

Un Poison Pour l'emploi Public

L'emploi à VNF

La CGT n'a pas signé cet accord emploi qui acte en préalable une suppression de 121 ETP.

Incohérence avec la loi VNF votée par les parlementaires pour relancer la voie d'eau.

Dans un contexte de réduction des effectifs, l'équilibre des emplois public/privé acté à la mise en place de l'Etablissement doit être garanti pour consolider la communauté de travail à travers l'exercice de nos missions de service public de la voie d'eau.

La CGT s'oppose à toute externalisation et à toute précarisation de l'emploi.

Un recul pour l'emploi :

Pas de validation de la CGT par sa signature

Logements de service

Le moratoire de décembre 2015 doit permettre de reconsidérer les dispositions prévues par le décret du 9 mai 2012 pour que les personnels retrouvent des conditions de vie optimales pour assurer leurs missions. La CGT considère que les logements de service sont parties intégrante de l'outil de travail et revendique l'élargissement des NAS ainsi que la réhabilitation concomitante des logements.

Le logement de service : une nécessité pour répondre aux besoins de la voie d'eau

CICE

Effet d'aubaine pour les sociétés n'ayant pas besoin d'une aide publique.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) ne sert ni à l'investissement ni à l'emploi. Le CICE profite à l'augmentation des marges des entreprises pour distribuer d'avantages de profits aux actionnaires.

Le niveau de service

Le niveau de service doit être maintenu et développé sur l'ensemble du réseau, petit et grand gabarit, pour répondre aux besoins de navigation marchandises et passagers. La voie d'eau est un atout pour répondre au besoin d'un transport plus propre et plus économe. Pour cela, il faut mettre à niveau le réseau secondaire afin de permettre au transport fluvial d'atteindre le cœur des agglomérations. La CGT a proposé à la Commission du développement durable du Sénat la réalisation d'une étude de capacité sur le réseau secondaire (marchandises et tourisme).

Investir dans la voie d'eau, ce sont des emplois supplémentaires.

Agenda

18 novembre :
Journée
de mobilisation

18 novembre :
Réunion du Comité
d'Entreprise

19 novembre :
Comité technique
VNF

27 novembre :
Réunion du
CHSCT Central
VNF

4 décembre :
Elections générales
Fonction Publique

11 décembre :
Réunion DS - DG

Les salaires

L'augmentation des rémunérations (salaire et régimes indemnitaires) doit être prise en compte pour l'ensemble des personnels. Pour les personnels publics, c'est l'augmentation du point d'indice gelé depuis 5 ans et la reconstitution des grilles de classifications à partir d'un SMIC à 1700€ brut. Pour les salariés de droit privé, les augmentations résultantes des négociations sociales sont insuffisantes même si les primes d'intéressement des agents donnent une bouffée d'air en application des accords collectifs. La CGT revendique des augmentations de salaires pour tous et la négociation d'un nouvel accord collectif dès 2015.

**L'augmentation du pouvoir d'achat pour tous :
une revendication prioritaire de la CGT**



**C'EST AUSSI BIEN
DANS VOTRE POCHE !**

AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE !

Rejoignez-nous sur : www.cgt.fr





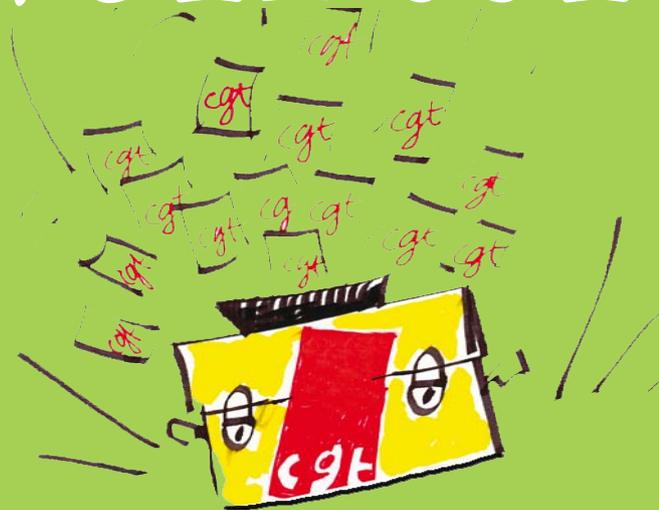
LE 4

décembre

2014

JE VOTE CGT

missions
emplois
statuts



Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.
Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Servcie (nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à la FNEE - CGT, case 543, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 88 75, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga.equipement@cgt.fr
Vous pouvez également adhérer en ligne sur www.cgtvnf.fr



Le 24 Octobre 2014

Madame la Ministre de l'Ecologie,
du Développement Durable et de
l'Energie
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St Germain

75 007 PARIS

Madame la Ministre,

Les personnels de l'Onema, réunis sous la bannière d'une Intersyndicale, tiennent une nouvelle fois à vous faire part de leur plus profonde indignation, suite aux évènements survenus le 17 septembre 2014 dans le Lot-et-Garonne, et dans la Nièvre le 15 octobre dernier.

Dans le Lot-et-Garonne, en pleine audience, des agriculteurs de la Coordination rurale 47 sont venus manifester leur soutien à l'un des leurs, qui comparaisait devant la chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance d'Agen pour l'exécution de travaux non autorisés en cours d'eau.

Lors d'une interruption de séance, ordonnée par la Présidente du tribunal en raison des pressions exercées par ces manifestants, deux de nos collègues du service départemental du Lot-et-Garonne, présents à l'audience en qualité de sachant, ont été pris à partie par les représentants de cette organisation agricole : des insultes explicites et des menaces de mort à peine voilées ont été proférées à leur encontre, ainsi que des menaces de représailles à leurs domiciles respectifs, placés depuis sous surveillance policière.

Dans la Nièvre, une manifestation agricole a eu lieu le mercredi 15 octobre. Outre les actions menées contre la préfecture, la DDT, la DCSP, le Conseil général, le service départemental de l'ONEMA a été aussi victime d'une attaque contre ses locaux. La préfecture a très correctement mené en amont l'encadrement de cette manifestation, et les agents et les véhicules ont pu être préservés, mais le siège du service a été saccagé par des déversements de purin.

La multiplicité des faits de violence envers l'établissement ONEMA et ses agents depuis trois ans s'inscrit dans un contexte de contestation croissante de nos actions de police judiciaire. Cette mission, que nous exerçons pourtant sous l'autorité directe des Procureurs de la République et dans le respect strict des instructions de l'établissement, en fonction des objectifs assignés à chaque masse d'eau par la Directive cadre européenne sur l'eau, et dans le cadre interministériel que vous avez pris soin de définir, semble émouvoir certains usagers de l'eau, fédérés par des centrales syndicales puissantes. Ils sont confortés en cela par le manque de fermeté de nos tutelles, étrangement perméables à ces pressions lobbyistes, et par le relai trop complaisant que les évaluateurs du CIMAP « police de l'environnement » leur ont fourni.

Dans un premier temps, nous souhaitons, Madame la Ministre, que vous apportiez votre soutien aux agents de l'Onema, confrontés sur le terrain à ces actes d'une violence inacceptable, lesquels se doivent d'être condamnés avec la plus grande des fermetés.

Nous attendons également que soit confortée et pérennisée notre action en matière de police judiciaire. Vos agents, qui exercent des missions régaliennes au service de l'Environnement et font appliquer des réglementations trop souvent remises en cause, notamment par les arbitrages locaux permissifs de certains Préfets, doivent pouvoir s'appuyer sur un ministère de tutelle fort et intransigeant face à de tels actes, médiatiquement relayés au détriment de l'action de l'Etat.

Les Inspecteurs de l'Environnement en poste à l'Onema, épaulés par tous leurs collègues qui œuvrent pour l'atteinte des objectifs que vous fixez à notre établissement, mobilisent expertises techniques et savoir-faire judiciaire pour mettre en œuvre, avec efficacité et discernement, les orientations nationales en matière de contrôle. A l'heure actuelle, force est de constater l'isolement de nos services dans cette dynamique supposée partenariale. Les services de l'Etat, animateurs et coordinateurs de votre politique aux niveaux régionaux et départementaux, ne semblent pas avoir pris la mesure des enjeux, et nous sommes souvent bien seuls à défendre, soutenir et animer, par conscience professionnelle, et non par militantisme comme cela nous est injustement reproché, le volet judiciaire des contrôles relatifs à la police de l'eau.

Nous vous demandons donc de nous confirmer - ou pas - que nous suivons la bonne voie, et de bien vouloir nous confirmer aussi qu'il ne nous revient pas, de surcroît, de réaliser le travail de nos partenaires, particulièrement en matière de police administrative.

Il est enfin important que les personnels de l'Onema soient rassurés sur leur avenir proche. Ils aimeraient entendre de votre part qu'ils ne seront pas phagocytés par les services de l'Etat au nom d'une supposée modernisation, sur le mode des mutualisations, compte tenu des risques de préfectoralisation, que l'incertitude actuelle quant au devenir de l'établissement tend à renforcer.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les Agents de l'ONEMA, les secrétaires des organisations syndicales.

COPIES :

Ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt,

Ministre de la justice,

Ministre de l'intérieur,

Directeur de l'eau et de la biodiversité.

Directrice Générale de l'ONEMA